

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture
Service interministériel des affaires civiles et économiques
de défense et de protection civile
Bureau défense et sécurité

Affaire suivie par : Denis DEGRELLE

Tél.: 04.76.60.34.41
Fax : 04.76.44.08.63

Grenoble, le 14 NOV. 2015

Le préfet,

à

Monsieur le président du conseil départemental
de l'Isère
Mmes et MM. les maires du département de
l'Isère
Monsieur le président de la Métropole
Grenoble-Alpes
Mmes et MM. les présidents des communautés
de communes du département de l'Isère
(Copie à Mme et M. les sous-préfets)

Objet : Déclaration de l'État d'urgence

A la suite des attentats commis le 13 novembre à Paris, le Président de la République a décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire métropolitain afin de renforcer les compétences administratives des autorités de l'État et ainsi de rétablir la sécurité des populations.

A ce titre, je vous rappelle les dispositions de la posture Vigipirate en vigueur depuis le 1^{er} septembre qui sont maintenues dans l'attente de nouvelles instructions et que je vous demande de renforcer en complémentarité avec les forces de l'ordre et militaires :

- autour des sites vulnérables : écoles confessionnelles ou non, établissements culturels, culturels et symboliques.
- autour des principaux sites touristiques, culturels et historiques rencontrant une forte affluence
- lors des rassemblements et manifestation d'envergure.

Les grands événements et les grands rassemblements ou les manifestations sportives ne font pas l'objet d'une interdiction formelle mais doivent en revanche faire l'objet d'une vigilance extrêmement renforcée.

Je vous demande de bien vouloir donner des consignes aux organisateurs pour qu'il soit procédé systématiquement à une ouverture des sacs et à un contrôle visuel de leur contenu et de refuser l'entrée à toute personne qui ne se soumettrait pas à ce contrôle. Une affichette devra être

apposée à l'entrée des bâtiments où ces manifestations ont lieu afin d'avertir le public de ce dispositif.

Les services de l'État et en particulier les responsables des forces de l'ordre sont à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire ou pour vous aider à apprécier toute situation particulière rencontrée dans votre collectivité locale.

Je vous remercie également de signaler, sans délai, tout incident à la préfecture, joignable en permanence au numéro suivant : 04.76.60.34.00.

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Bouchet', written over a vertical line that serves as a signature separator.

Copies pour information à :

- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Monsieur le colonel, commandant le groupement départemental de gendarmerie
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité intérieure